DEPARTEMENT DU RHONE

ARRONDISSEMENT
de LYON

CANTON
de VAULX-EN-VELIN

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Objet :

14.04.0040
Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Société d'Economie Mixte (SEMpat) Patrimoniale du Grand Lyon

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 29 AVR. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 7

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **24 avril 2014**

Compte rendu affiché le **30 avril 2014**

Date de convocation du Conseil municipal le **18 avril 2014**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Katouar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Marie-France VIEUX-MARCAUD, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Sophie CHARRIER, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Saïd YAHIAOUI à Dorra HANNACHI.

Membres absents excusés :

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Créée juridiquement en 2009, par le biais d'une extension de capital de la filiale de la SERL, SERL@Immo, la SEMpat a été mise en place en 2012.

L'un des objectifs de ses fondateurs, parmi lesquels la Ville de Vaulx-en-Velin a joué un rôle actif, était de « faire émerger un interlocuteur permettant de répondre aux difficultés rencontrées pour le portage des centres commerciaux en quartiers ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) et celui de l'immobilier dédié aux entreprises en création » (article 2 des statuts de la SEMpat).

Dans le cadre du renouvellement de son exécutif, la Ville de Vaulx-en-Velin doit donc délibérer sur la désignation de son représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale. Est candidat pour assurer ces représentations : Stéphane GOMEZ.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ De procéder à la désignation d'un représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la SEMpat.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Procède à la désignation d'un représentant à l'assemblée générale et à l'assemblée spéciale de la SEMpat : Stéphane GOMEZ

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Mme la Députée - Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)